



## Municipalité de Saint-Côme

1673, 55<sup>e</sup> rue, Saint-Côme  
(Québec) J0K 2B0

[www.stcomelanaudiere.ca](http://www.stcomelanaudiere.ca)

Tél. : 450 883-2726

Télé. : 450 883-6431

# AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum  
SECOND PROJET DE RÉOLUTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 140-2024-04

Avis public est donné de ce qui suit :

## 1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

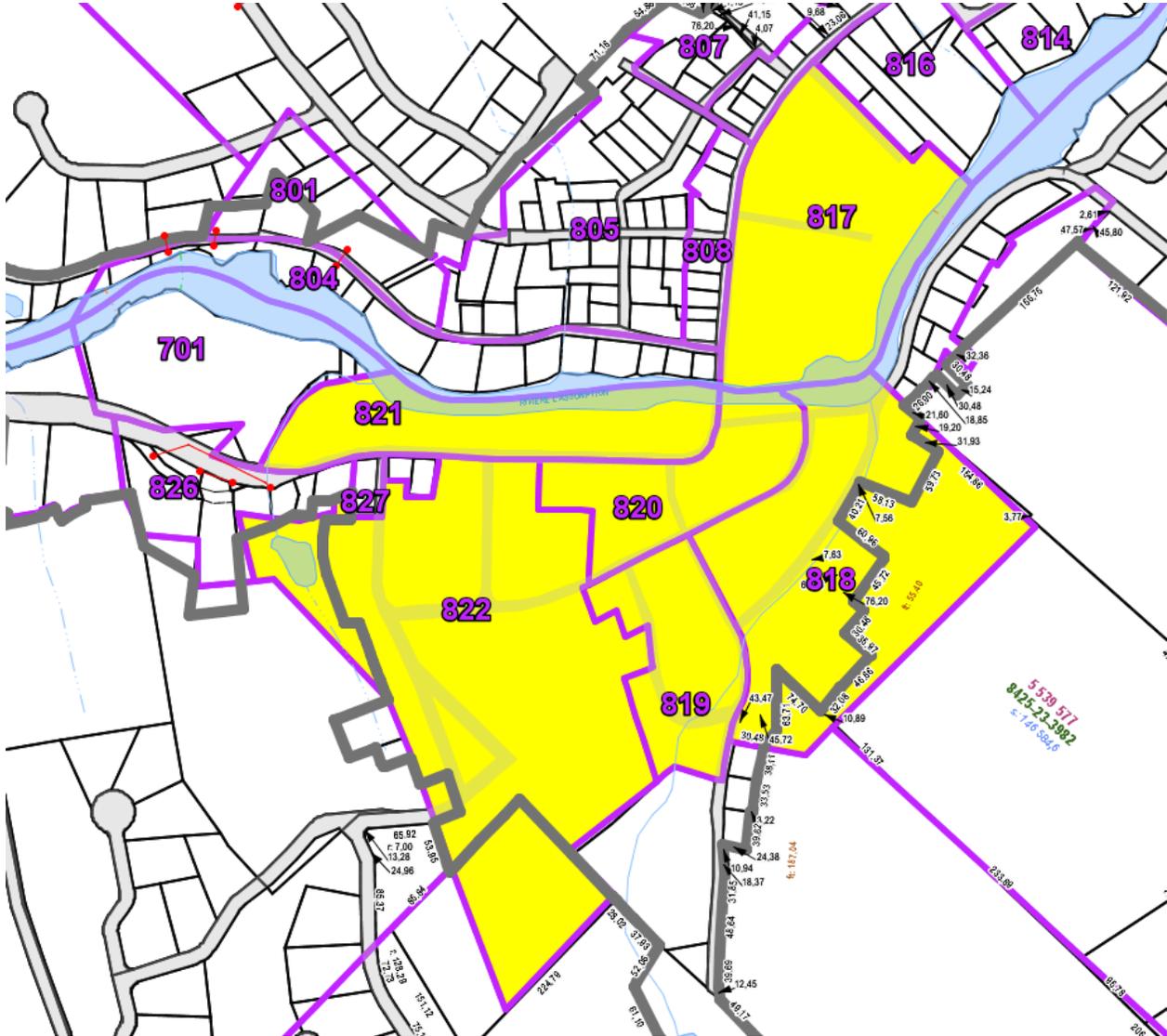
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 avril 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Côme a adopté le second projet de résolution lors de la séance extraordinaire tenue le 23 avril 2024. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que ledit projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., E-2.2) :

- La construction de six bâtiments trifamiliaux contigus (18 logements au total) en projet intégré ;
- L'empiètement de certains de ces bâtiments dans les marges de recul, latérales et arrière applicables aux projets intégrés.

Une copie du second projet peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande.

## 2. Description des zones

Ce projet de résolution affecte la zone 820. Les zones contiguës sont les suivantes : 817, 818, 819, 821 et 822, comme illustrées sur la carte ci-jointe.



## 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet, la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 11 mai pendant les heures d'ouverture;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone n'excède pas 21.

#### **4. Personnes intéressées**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité.

#### **5. Absence de demande**

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### **6. Consultation du projet**

Ce projet de résolution, ainsi que toute la documentation pertinente (nature de la demande, documents au soutien de la demande), seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Côme, ce **3<sup>e</sup>** jour du mois de **MAI** deux mille vingt-quatre.



---

**Marie-Claude Couture**

Directrice générale et greffière-trésorière

Renseignements : (450) 883-2726